

République Démocratique du Congo
Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC



Coordination Générale
Goma Nord-Kivu

Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC
« STAR-Est »

Termes de Référence pour le recrutement de trois (03) Assistants en Travaux d'Infrastructures Communautaires (Ass-TIC) pour les Coordinations provinciales du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri dans le cadre de la mise en œuvre du Projet STAR Est

Réf. STEP - N° ZR-STAR EST-452437-CS-INDV

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un Crédit d'un montant de (250 millions de dollars) de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de Financement du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC (« le projet » ou « STAR-Est »).

L'objectif du Projet est de soutenir la stabilisation et le relèvement par (i) la fourniture d'infrastructures socio-économiques communautaires de base à petite échelle ; (ii) la réinsertion socio-économique des personnes associées aux groupes armés dans leurs communautés dans les zones ciblées des provinces de Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et (iii) le renforcement des administrations provinciales.

La justification économique du projet est basée sur les éléments suivants : La nécessité de jeter les bases d'un relèvement à plus long terme en créant une plate-forme de projet décentralisée de stabilisation, intégrée dans l'administration provinciale, combinée au renforcement des systèmes de gestion des finances publiques afin que les recettes de l'État puissent garantir la pérennité de l'action.

Composante 1 : Stabilisation communautaire (75 millions de dollars EU)

La composante ciblera un minimum de 430 sous-projets dans une projection de 430 communautés représentées par des entités territoriales décentralisées (ETD).

- La sous-composante 1.1 couvre les activités de facilitation et de renforcement des capacités menant à la hiérarchisation et à la conception des sous-projets d'investissement à exécuter
- La sous-composante 1.2 : Investissement dans les infrastructures communautaires sociales, économiques et résistantes au changement climatique

Composante 2 : Réintégration à base communautaire (120 millions de dollars)

Cette composante finance les moyens de subsistance et l'aide à la réintégration pour un maximum de 120.000 personnes. Compte tenu des risques inhérents à la mise en œuvre de cette composante, la conception comporte deux caractéristiques principales : (i) le financement de cette composante permet d'exploiter les plans opérationnels provinciaux P-DDRCS formulés par le Gouvernement pour les trois provinces ciblées par le projet, décrivant l'approche dans la stratégie nationale P-DDRCS et qui sera adaptée et mise en œuvre dans les provinces, et (ii) compte tenu des deux types de communautés ciblées par ce projet, cette composante ne soutiendra les individus éligibles qu'une fois qu'ils auront été désarmés (le désarmement n'est pas financé par la Banque mais par le Gouvernement avec le soutien de la MONUSCO).

- La sous-composante 2.1, Travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO), engagera environ 35 000 travailleurs dans la construction ou la réhabilitation de 1 125 km de routes rurales et les investissements associés ;
- La sous-composante 2.2 fournira environ 85 000 subventions en espèces de 400 dollars chacune pour financer des activités génératrices de revenus (AGR).
- La sous-composante 2.3 fournit des ressources pour le soutien psychosocial à tous les bénéficiaires de THIMO et des subventions en espèces (composantes 2.1 et 2.2)

Composante 3 : Gouvernance décentralisée (20 millions de dollars)

Cette composante aide les institutions et les systèmes gouvernementaux à améliorer les moyens d'utiliser les ressources pour soutenir la stabilisation et le redressement à moyen terme. Les activités seront étroitement liées au processus inclusif de développement et de planification de la paix mené dans le cadre des composantes 1 et 2 afin de garantir que les liens entre les priorités des citoyens, le processus de planification gouvernementale, les recettes mobilisées et l'exécution du budget soient crédibles et transparents avec des mécanismes de responsabilisation et de recevabilité.

L'objectif de la Composante est d'assurer le financement des Institutions et des Systèmes gouvernementaux nécessaires pour améliorer les moyens par lesquels les ressources du gouvernement et des partenaires extérieurs peuvent être utilisées pour soutenir la stabilisation et le redressement à moyen et long terme.

La composante couvre deux types d'activités :

Mobilisation à l'échelle provinciale :

Appui aux entités territoriales décentralisées (ETD) des divisions administratives pour renforcer le rôle civil de l'État : trois capitales provinciales (Goma, Bunia et Bukavu) ; et trois ETD percevant des revenus importants sur la base des dispositions du Code minier de 2018.

Composante 4 : Gestion de projet et recherche (35 millions de dollars EU)

Cette composante vise à assurer le succès de la gestion décentralisée et de la mise en œuvre du projet et à accroître les connaissances pour soutenir le dialogue politique et la réforme.

La composante a pour objectif de bien gérer le projet et d'en assurer une bonne mise en œuvre des activités programmées. De manière spécifique, il vise à:

- Apporter une assistance technique et financière aux Unités de Gestion du Projet dans leurs coordination, administration, communication, gestion financière, passation des marchés, suivi et évaluation ainsi que l'audit ;
- Apporter une assistance financière aux P-DDRCS provinciaux dans la coordination et la gestion des différentes étapes de leur processus ;
- Apporter une assistance financière à la CRESP pour le fonctionnement et les honoraires de ses Experts ;
- Apporter une assistance financière et technique aux coordinations provinciales et aux ETD dans la recherche de solutions aux conflits et aux questions sur les flux financiers illicites et les risques, les vulnérabilités et les impacts qui apparaissent en raison du changement climatique.

Composante 5 : Intervention en cas de situation d'urgence, CERC (0 \$ US)

Cette composante à budget zéro permettra d'établir un fonds d'urgence en cas de catastrophe qui pourra être déclenché en cas d'urgence nationale telle que COVID-19. Dans un tel cas, les fonds de la catégorie des dépenses non allouées ou d'autres composantes du projet peuvent être réaffectés pour financer les dépenses de réponse aux besoins d'urgence. Cette composante soutiendra également la préparation et la réponse d'urgence des trois provinces aux risques naturels tels que la sécheresse, les inondations, ou une déclaration d'urgence par le CCRM. Il comprend également le financement de biens d'urgence essentiels après une catastrophe, ou de services de rétablissement d'urgence et de services associés, ainsi que la fourniture ciblée d'un soutien post-catastrophe aux ménages et aux individus touchés.

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo, se propose d'utiliser une partie des fonds pour le paiement des prestations de trois (3) consultants Assistants de Travaux d'Infrastructures Communautaires (Ass-TIC) pour les coordinations provinciales de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, qui seront basés à Bunia, Goma et Bukavu dans le cadre de la mise en œuvre du projet STAR-Est.

C'est dans ce cadre que les présents termes de références sont élaborés pour le recrutement de trois consultants Assistants de Travaux d'Infrastructures Communautaires (Ass-TIC) .

II. DEFIS ET ENJEUX

- La mise en œuvre du Projet requiert **un suivi permanent des activités** dans plusieurs centaines de communautés de la province d'affectation, soit **une multitude de sites à gérer en même temps** et un **très grand nombre de bénéficiaire**,
- Le Projet nécessite un déploiement rapide et un rythme de mise en œuvre soutenu pour **atteindre ses objectifs en quatre ans**.
- Les zones du projet sont difficiles d'accès, les compétences techniques locales sont limitées et le recours aux ressources locales nécessitant une **stratégie adaptée au contexte**.
-
- Les travaux doivent se faire sous la supervision des **Comités Locaux de Développement (CLD)** et en bonne entente avec les autres autorités locales et les services publics spécialisés,
- La gestion des partenaires de mise en œuvre (entreprises) et de surveillance (Délégué à Pied d'œuvre) .

III. MANDAT DE L'ASSISTANT DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

De façon générale, la mission de l'ASS-TIC consiste à :

1. **Assister le Coordonnateur Provincial** (i) dans la recherche de solutions pratiques aux défis de mise en œuvre du Projet ; et (iii) dans l'exécution technique du Projet STAR-Est
2. **Assister l'Expert aux Infrastructures de la Coordination Générale** dans la recherche de solutions sur tous les aspects techniques liés à la mise en œuvre activités liées aux travaux des infrastructures au niveau provincial
3. **Réaliser et faire réaliser les études techniques des infrastructures communautaires** à Construire ou à Réhabiliter
4. **Superviser la mise en œuvre technique du Projet et la conduite des travaux** dans la Province d'affectation retenue par le projet ;
5. **Renforcer** les capacités techniques des équipes et/ou partenaires de mise en œuvre du Projet dans la province d'affectation.

De façon spécifique, l'ASS-TIC a pour attribution de :

- D'appliquer/faire appliquer la stratégie appropriée pour la supervision et l'encadrement du personnel technique au niveau provincial ;
- Définir un plan organisationnel standard et quotidien pour la gestion technique des équipes en fonction des différents types d'intervention dans chaque territoire ;
- Appliquer/faire appliquer la stratégie opérationnelle pour l'exécution des sous-projets au niveau provincial ;

- Participer/contribuer à mise à jour le manuel de suivi-exécution des travaux en mettant l'accent sur les aspects liés aux travaux de construction/réhabilitation des infrastructures communautaires ;
- Faire appliquer le code de bonne conduite adapté aux chantiers des travaux ;
- Mettre à la disposition des partenaires la liste et les spécifications techniques des équipements et matériaux nécessaires à acquérir pour la mise en œuvre du Projet en cas de régie ;
- Évaluer la capacité technique des entreprises, des bureaux d'études et des bureaux de contrôles et des consultants individuels pendant et à la fin des travaux au niveau de la province ;
- Observer et respecter les termes de référence spécifiques pour la sélection des prestataires, bureaux d'études, bureaux de contrôle et consultants individuels ;
- Réaliser les visites de terrain lors des missions de supervision des chantiers afin d'évaluer les performances et la qualité des travaux réalisés ;
- Approuver les études techniques (projet d'exécution des ouvrages) des infrastructures à construire/réhabiliter et émettre des avis sur les conclusions des rapports de différentes études ;
- Faire le suivi des budgets prévisionnels de mise en œuvre des travaux au niveau provincial :
- Définir une stratégie pour la mobilisation des matériaux sur les sites d'intervention difficilement accessibles ;
- Respecter/faire respecter la stratégie pour l'entretien et la maintenance des ouvrages réalisés ;
- Appuyer l'organisation du transport et de la logistique dans les différentes zones d'intervention en fonction du plan de déploiement des chantiers au niveau provincial , en cas de régie ;
- S'assurer du respect des critères de choix des types et des sites d'intervention ;
- Elaborer un planning de mise en œuvre des activités du Projet en général et l'exécuter au niveau de la province ;
- Faire le suivi des différents chantiers en cours d'exécution au niveau provincial ;
- Recevoir périodiquement les rapports des bureaux contrôle et des consultants individuels commis au contrôle, les exploiter et apporter des solutions aux problèmes posés ;
- Recevoir les factures et les décomptes des travaux des entreprises, les contrôler et autoriser le paiement le cas échéant ;
- Renseigner convenablement les tableaux de suivi-évaluation et le mettre à la disposition du CP pour transmission à l'équipe dédiée de la CG ;
- Assurer un bon reporting provincial des données techniques du projet ;
- Elaborer des rapports périodiques et spécifiques sur l'avancement des activités de sa mission ;
- Renforcer les capacités des équipes et autres acteurs du Projet à travers le partage d'expériences et la formation sur des thèmes appropriés aux défis du Projet ;
- Faire le suivi de l'organisation des réceptions des ouvrages construits/réhabilités ;
- S'assurer du respect des normes dans l'exécution des infrastructures et de la qualité des ouvrages réalisés ;
- Assister le CP dans l'identification de tout dysfonctionnement dans la mise en œuvre du Projet et proposer des solutions appropriées visant à l'atteinte des résultats du Projet.
- Coordonner en collaboration avec l'Assistant aux Travaux de Haute Intensité des Main d'Œuvre (ASS-THIMO) et l'Expert aux Infrastructures de la CG les missions d'audit technique.

IV. RESULTATS ESCOMPTEES

Sur le plan global sur toute la durée du projet :

- Au moins 430 infrastructures communautaires sont identifiées, construites et réceptionnées.
- Au moins 430 CLD sont actifs et disposent d'une charte de services, incluant un plan de maintenance.
- Les ouvrages réceptionnés sont de bonne qualité tel que confirme par l'audit technique.
- Tous les rapports mensuels sont approuvés par le Coordonnateur Provincial et l'Expert aux Infrastructures de la CG .

V. SUPERVISION HIERARCHIQUE

Placé sous l'autorité institutionnelle du Coordonnateur Général du Projet STAR-Est, le Coordonnateur Provincial et l'Expert aux Infrastructures de la CG supervisent et évaluent les performances de l'ASS-TIC.

L'ASS-TIC travaillera en étroite collaboration avec les autres experts du Projet au niveau provincial, en particulier l'ASS-THIMO et les Spécialistes en Sauvegardes, ainsi que les personnels du projet basés à la Coordination Générale dont l'Expert aux Infrastructures.

VI. LIEU DE TRAVAIL

Le lieu de travail de l'ASS-TIC est au Chef-lieu de la province d'attache, avec des missions fréquentes dans les diverses zones de mise en œuvre des sous projets. Le Projet mettra à la disposition de l'ASS-TIC les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission.

VII. QUALIFICATIONS ET APTITUDES

Les qualifications et aptitudes **indispensables** pour cette mission sont les suivantes :

- Avoir un niveau d'instruction Bac+5 dans les domaines des travaux publics, l'amé, du génie civil ou rural ou équivalent ;
- Avoir une expérience de 5ans minimum dans la conduite et supervision des travaux de construction/réhabilitations des petites infrastructures sociales en zone rurale et urbaine ;
- Avoir une expérience avérée dans l'organisation et gestion des chantiers disséminés dans des zones à sécurité volatile ;
- Posséder une très bonne maîtrise du français.

Les qualifications et aptitudes suivantes sont un atout :

- Avoir une maîtrise des logiciels de conception en bâtiment et de suivi de l'exécution des travaux ;
- Avoir une connaissance et expérience avérée de la RDC, de préférence à l'Est de la RDC ;
- Posséder une bonne connaissance des instruments et acteurs du secteur des « travaux publics » ;
- Avoir une expérience dans la logistique (transport et stock) ;
- Avoir une expérience des projets financés par les bailleurs internationaux, de préférence la Banque mondiale ;

- Être capable de communiquer en Swahili ;
- Être apte à travailler dans une équipe multidisciplinaire ;
- Avoir une très forte motivation pour une mission compliquée, et être très dynamique.

VIII. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque candidat(e) devra fournir :

1 - Un **curriculum vitae** (en PDF), comprenant trois références que le projet STAR-Est peut contacter par email.

2 - Une **lettre de motivation** (2 pages maximum et en PDF) précisant (a) la formation utile, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée apportée par le/la candidat(e) face aux défis de la mise en œuvre du Projet, (d) la disponibilité immédiate du/de la candidat et (e) son lieu d'affectation préféré.

Les certificats et diplômes doivent être joints au dossier de candidature.

Aucun candidat ne peut postuler pour deux provinces.

Le non-respect de ces dispositions entraînera le rejet automatique de la candidature.

IX. CONDITIONS DE CONTRAT

- Disponibilité immédiate
- 12 mois, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances ; après une période probatoire de 3 mois et avis de non-objection de la BM

X. METHODE DE RECRUTEMENT

Le processus de passation des marchés sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte conformément à la Nouvelle Règlementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), **Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de Juillet 2016, Révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023.**

Les fonctionnaires ou Agents des structures publiques centrales ou provinciales peuvent faire acte de candidature, mais, en cas de recrutement, le candidat fonctionnaire retenu devra au préalable obtenir une mise en détachement (cf. articles 23, 32, 33 et 34 du statut des fonctionnaires).